



LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

ORGANE TRIMESTRIEL DE L'UD FO DE LA MARNE

TPE

* ELECTION *

TPE

DU 25/11/24 AU 8/12/24

JE VOTE FO F51

Confédération Générale du Travail **FORCE OUVRIERE**



COORDONNÉES

L'UNION DEPARTEMENTALE
FORCE OUVRIERE
15 BD DE LA PAIX
51100 REIMS
03.26.47.23.23



SALAIRE DURANT LA PÉRIODE D'APPRENTISSAGE

Situation	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27 % du Smic soit 477,07 €	43 % du Smic soit 759,77 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic soit 936,47 € et 53 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel*
2 ^{re} année	39 % du Smic soit 689,10 €	51 % du Smic soit 901,13 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 077,82 € et 61 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel*
3 ^{re} année	55 % du Smic soit 971,80 €	67 % du Smic soit 1 183,83 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 378,20 € et 78 % du salaire minimum conventionnel*	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel*

*correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

- 50 % des apprentis ont au moins 20 ans
- Des dispositions conventionnelles ou Votre contrat de travail peuvent prévoir une rémunération plus favorable

LOGO ELECTION



COMMENT VOTER?



CET ETE TU AS RECU
UN COURRIER
DU MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTE
ET DES SOLIDARITÉS?

ALORS CONNECTE TOI
AVEC TES IDENTIFIANTS
ET VOTE POUR FO



TPE

*

TPE

*

TPE

SOMMAIRE

- 03** Éditorial
par Sylvie SZEFEROWICZ
- 04** Déclaration de la CE confédérale du 11 juillet
- 05** Communiqué intersyndical
- 06** Vvv
- 07** FNEC : Pas de trêve pour les revendications
- 08** Lutte des classes... ?
- 09** Groupe LEGRAND
- 10** Déclaration de la CE confédérale du 5 septembre
- 11** FOIRE de CHÂLONS 2024 les photos des camarades
- 17** Pétition pour la libération de Cécile & Jacques
- 18** Déclaration de la CE de l'UD du 16 septembre
- 19** Foire de Châlons - Lettre à la présidente de l'Assemblée Nationale
- 21** MACIF
- 22** CCN - Intervention UDFO MARNE
- 25** CCN des 24 & 25 septembre - Résolution
- 29** Formations - Photos des stages
- 30** Plan de FORMATIONS 2025
- 33** C.F.M.S. : Les Fiches Techniques
- 39** Permanence - Accueil & information
- 40** InFO's Syndicales : DELPHARM - SERENIS - Forum des Assos
- 43** Flash Info - SYNCEA

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE



Postes, classes, listes complémentaires... :
pas de trêve pour les revendications !

Montreuil, le 3 juillet 2024

Les syndicats de la FNEC FP-FO prennent leurs responsabilités et organisent le rapport de force pour faire aboutir les revendications.

Ainsi, suite aux résultats des concours de recrutement de professeurs des écoles, alors que nombre d'enseignants manquent dans les écoles, que les effectifs sont trop chargés, que les enseignants absents sont bien souvent non remplacés, FO réunit les collègues sur liste complémentaire, les contractuels non-renouvelés, s'adresse aux recteurs, organise les rassemblements et soutient les délégués, comme aujourd'hui à Amiens, Montpellier, Rouen, Dijon, Toulouse...



07



29



22



11



17

www.libertepourcécile.com

F51formations

Union Départementale Force Ouvrière de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX

Plan de formation UD FO 51 pour 2025

STAGES "SENSIBILISATION" 1 ET 2
Animés par l'équipe de l'U.D.
(20 places maximum)

FORMATIONS ANIMÉES PAR LE C.F.M.S.
(Nombre de places limitées)

30

1ER MAI



38

LA CHAMPAGNE SYNDICALISTE

DIRECTRICE DE PUBLICATION : Sylvie SZEFEROWICZ
PUBLICITÉ : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS
N° COMMISSION PARITAIRE : 1121 S 05 553
IMPRIMÉ PAR : UD FO Marne - 15 bd de la Paix - 51100 REIMS

udfo51@force-ouvriere.fr



Après le “cirque” politico-médiatique de la nomination d'un premier ministre “macron compatible” autrement dit un premier ministre prêt à poursuivre quoiqu'il en coûte l'entreprise de démolition de toutes les conquêtes des travailleurs, nous voilà donc, comme l'écrit notre secrétaire général dans le dernier édito de l'InFO militante « dans le dur ».

Malgré tous les beaux discours engendrés par les communicants, malgré tout le marketing après-vente déployé sur les chaines infos des commanditaires de cette politique mortifère pour la classe ouvrière et plus largement pour l'humanité, la colère est là et s'enracine.

Ne pas respecter les urnes, ne pas respecter la rue, plonger les citoyens dans la pauvreté, la précarisation, la répression est suicidaire économiquement et démocratiquement.

Le Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale (PLFSS) avec ses 80 milliards d'exonération de cotisations, et plus largement le projet de loi budgétaire et ses 60 milliards d'économie est un ramassis de mesures plus antisociales les unes que les autres : augmentation des franchises médicales, report de l'augmentation des pensions de retraites, augmentation des jours de carence, suppression de milliers de postes dans la fonction publique, gel du point d'indice et des salaires dans les établissements publics, refus d'augmentations de salaires remplacées par des primes, la santé, l'école, vente à la découpe des industries (Sanofi, équipementiers ...), suppression du service médical de notre sécu, ...

Les 24 et 25 septembre se tenait le Comité Confédéral National à Carcassonne et c'est à l'unanimité que l'ensemble des Unions Départementales et Fédérations de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ont décidé en conclusion :

“Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.”

L'UD FO Marne représentée par sa secrétaire adjointe, dûment mandatée par les administrateurs qui déclaraient le 16 septembre : *“face à la chasse aux arrêts maladie, aux fermetures d'écoles et de lits de santé, aux fermetures des services publics, aux difficultés de transport scientifiquement orchestrées, aux interdictions de manifester, aux détournements de l'argent du salaire différé fait de NOS cotisations, à l'inflation et au gel des salaires et autres rémunérations, la CE de l'UD FO MARNE appelle donc tous ses syndicats, sections adhérents et militants à se réunir pour décider de la riposte”*, a bien évidemment voté pour cette résolution de CCN et vous donne RENDEZ-VOUS LE 26 OCTOBRE pour à nouveau, comme FO a toujours su le faire, lancer la riposte.

Un car a été réservé,
inscrivez-vous au 03.26.47.23.23
ou par mail à udfo51@force-ouvriere.fr

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE
LA RÉPUBLIQUE TOUJOURS, LES REVENDICATIONS TOUT DE SUITE !
11 JUILLET 2024

La commission exécutive réunie le 11 juillet 2024 prend acte des résultats des élections législatives.

Comme elle l'a toujours fait, et conformément à ses statuts, FO ne s'est pas immiscée dans les débats et n'a donné aucune consigne de vote à l'occasion des élections législatives. À Force Ouvrière, la seule politique que nous pratiquons, c'est la politique syndicale pour le progrès social. Indépendants nous sommes, indépendants nous resterons !

La commission exécutive rappelle que nous continuerons à porter et défendre nos revendications quels que soient nos interlocuteurs car notre indépendance ce sont nos revendications. Il n'y a pas eu de trêve électorale et il n'y aura pas, non plus, de trêve olympique. L'urgence sociale est là plus que jamais.

L'exécutif doit mettre à l'arrêt les réformes et répondre rapidement aux revendications des travailleurs, portées par Force ouvrière sur :

- l'augmentation des salaires, des traitements, des pensions et des minimas sociaux et le retour à l'échelle mobile des salaires,
- la conditionnalité des aides publiques aux entreprises,
- la défense de la protection sociale collective et du paritarisme,
- le renforcement des services publics partout sur le territoire,
- le refus des politiques d'austérité,
- le développement d'une véritable politique pour l'emploi stable avec un vrai travail, un vrai salaire, un vrai contrat,
- la défense de la liberté syndicale, du droit de grève, la liberté de s'organiser et de négocier.
- la préservation des droits des demandeurs d'emploi et le retrait de la réforme de l'assurance chômage.

Nous exigeons l'agrément de l'accord que nous avons signé le 27 novembre 2023,

• la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et toutes les discriminations,

• la commission exécutive exige l'abrogation de la loi sur les retraites. Cette réforme brutale, injuste et injustifiée a été rejetée massivement par 80% de la population et par l'ensemble des organisations syndicales. Une Question Prioritaire de Constitutionnalité a été déposée par FO sur la loi de finances rectificative portant réforme des retraites devant le Conseil d'Etat. Elle sera examinée le 12 juillet 2024.

FO continuera de porter l'exigence du progrès et de la justice sociale, de la liberté, de la paix partout dans le monde et est prête à défendre totalement ses revendications.

Votée à l'unanimité.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Envoi aux députés de la 1^e, 2^e, 4^e et 5^e circonscription et aux sénateurs de la Marne

Reims, le 16 juillet 2024

Lors du second tour des élections législatives qui s'est tenu le dimanche 7 juillet, la Marne a enregistré une participation exceptionnellement élevée, témoignant d'un fort engagement citoyen. Ce regain démocratique est salué par les organisations locales, mais soulève également des questions et des attentes quant à la représentation des travailleurs et travailleuses dans la politique. Les électeurs de la région ont clairement exprimé le besoin de s'attaquer à la précarité, d'augmenter les salaires et de garantir l'égalité hommes-femmes au travail.

Les enjeux de la transition écologique et de la réindustrialisation sont également au cœur des préoccupations, demandant des investissements massifs pour soutenir les services publics, le système de santé, l'éducation et la recherche dans la région de la Marne. Les revendications portant sur les réformes du code du travail et le renforcement du dialogue social résonnent particulièrement dans le tissu social et économique local.

La Marne, comme le reste du pays, est concernée par les tensions et les discriminations observées pendant la campagne électorale. Cette ambiance met en lumière la nécessité de rassemblements et de lutter activement contre le racisme, l'antisémitisme et toute forme de discrimination dans les milieux professionnels et administratifs.

Les organisations syndicales restent mobilisées pour initier des actions concrètes visant à améliorer les conditions de vie et de travail des habitants de la Marne et **appellent à rejoindre la manifestation Parisienne le 18 juillet prochain.**

Nous appelons l'ensemble des forces politiques républicaines à respecter l'appel des urnes, notamment le président Macron qui ne doit pas discriminer ce résultat en évoquant un vote de barrage.

Auquel cas, il aurait oublié que c'est comme cela qu'il a pris la tête de l'Élysée.

Cette période post-électorale est cruciale pour traduire les attentes exprimées par les citoyens de la Marne en actions politiques et sociales significatives :

- Augmentation des salaires et des pensions.
- L'Abrogation de la réforme des retraites.
- L'investissement dans nos services publics pour tous les territoires.
- La réindustrialisation du pays pour répondre au défi environnemental.

FAVORISONS L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE EN MILIEU PROFESSIONNEL



89 % des salariés estiment qu'une entreprise qui propose des activités sportives à ses salariés est une entreprise qui veille à leur bien-être*. Les bienfaits de l'activité physique et sportive (APS) sont nombreux en matière de santé physique, mentale et sociale. Le Groupe VYV vous propose un accompagnement sur mesure, adapté à votre secteur d'activité et aux besoins des salariés, pour mettre en place des dispositifs de prévention et des activités sportives.

Des bénéfices personnels et professionnels

31 % des salariés ne pratiquent aucune activité physique*. Pourtant, une pratique régulière comporte de nombreux bénéfices aussi bien personnels que professionnels. Elle réduit le risque de tomber malade ainsi que les douleurs et troubles musculosquelettiques, elle permet une meilleure gestion du stress et diminue la sédentarité. La pratique d'une activité sportive en milieu professionnel facilite la conciliation des temps de vie des salariés, favorise le bien-être au travail et permet de recréer du lien et une dynamique au sein de l'entreprise. Les chiffres le prouvent, 94 % des salariés qui pratiquent du sport dans le cadre de leur entreprise reconnaissent les bienfaits sur leur santé physique et 91 % sur leur santé mentale*.

Le rôle du comité social et économique

Les salariés manifestent un très fort intérêt pour la pratique d'activités sportives dans le cadre professionnel et aimeraient que leur entreprise se saisisse du sujet.

Ainsi, 58 % des salariés dont l'entreprise ne propose pas d'offre sportive souhaiteraient qu'elle la fasse*. Le CSE et les organisations syndicales peuvent être des relais pour favoriser la mise en œuvre des APS au sein de l'entreprise et garantir un suivi des actions et des initiatives.

Le rôle du CSE varie selon la taille de l'entreprise :

- **Lorsqu'il existe un CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés,** les représentants des salariés doivent être associés à la mise en place des APS.
- **Dans les entreprises d'au moins 50 salariés disposant d'un CSE,** ce dernier est seul compétent pour organiser les APS.

Des solutions pour encourager la pratique sportive en entreprise

Le Groupe VYV et ses entités vous accompagnent pour mettre en œuvre un programme accessible à tous les niveaux de condition physique, adapté aux besoins des salariés.

Nous proposons diverses activités telles que des webinaires de sensibilisation, des programmes d'e-santé, des ateliers, des compétitions amicales, des challenges sportifs connectés, mais également des interventions de santé, des conseils en nutrition, et bien plus encore.

Grâce à son partenariat exclusif avec la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE), le Groupe VYV vous aide également à mettre en place des programmes sportifs sur mesure. En présentiel et/ou distanciel, bénéficiez de séances avec des coachs certifiés, d'un accompagnement à la création d'une salle de sport dans l'entreprise, ou encore de la mise en place d'événements sportifs. Les salariés bénéficieront d'une offre à portée de main, et auront une véritable opportunité de prendre soin de leur santé et d'agir pour un meilleur équilibre professionnel/personnel.

Au sein de notre UD, une petite équipe de l'éducation nationale dans la Marne, a repris le flambeau, en lien avec la fédération, la FNEC 51 et l'UD, et voit là ses actions, après de nombreuses difficultés, toutes surmontées, aboutir positivement pour le seul intérêt de celles et ceux qu'ils représentent.



Postes, classes, listes complémentaires... : pas de trêve pour les revendications !

Montreuil, le 3 juillet 2024

Les syndicats de la FNEC FP-FO prennent leurs responsabilités et organisent le rapport de force pour faire aboutir les revendications.

Ainsi, suite aux résultats des concours de recrutement de professeurs des écoles, alors que nombre d'enseignants manquent dans les écoles, que les effectifs sont trop chargés, que les enseignants absents sont bien souvent non remplacés, FO réunit les collègues sur liste complémentaire, les contractuels non-renouvelés, s'adresse aux recteurs, organise les rassemblements et soutient les délégations, comme aujourd'hui à Amiens, Montpellier, Rouen, Dijon, Toulouse...



Rouen (3 juillet)



Toulouse (3 juillet)

Suite à nos interventions, après les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble, Nantes, Nice, et Reims, ce sont les rectorats de Rennes et de La Réunion qui annoncent le recrutement de la totalité des candidats aux concours inscrits sur liste complémentaire.



Amiens (3 juillet)



Dijon (3 juillet)

Les bagarres se poursuivent pour contraindre les DASEN et les recteurs à revenir sur les fermetures de classes et à ouvrir de nouvelles classes, comme ce matin en Mayenne où FO était aux côtés des parents d'élèves mobilisés pour une ouverture de classe. En Loire-Atlantique, à Clisson : les personnels du collège Rosa Parks sont en grève depuis le 24 juin, pour demander le rétablissement de 3 classes supprimées. Ils étaient reçus en délégation mercredi 3 juillet. Et dans de nombreux départements, les personnels et les parents continuent actuellement à se mobiliser pour que le « choc des savoirs » ne s'applique pas à la rentrée (motions, opérations « collège désert »...) !

Avant, pendant et après : pas de trêve électorale ! A Force Ouvrière, notre seule politique ce sont les revendications, toutes les revendications, rien que les revendications !

Faire le choix du pays plutôt que celui des intérêts partisans

Le fameux communiqué du MEDEF, très éclairant sur la situation qui est faite aux travailleurs et le « barrage antidémocratique » fait aux revendications de la classe ouvrière pourtant ultra majoritaire dans les urnes et dans la rue !

Nous sommes face à une conjoncture économique précaire, à une concurrence internationale exacerbée et à une grande volatilité des marchés financiers. Le gouvernement qui sera issu du second tour des élections législatives ne pourra ignorer cette situation préoccupante : une croissance molle, des défaillances d'entreprises qui repartent à la hausse, des investissements et des embauches gelés, des finances publiques dégradées.

Le moteur de la croissance ne pourra se rallumer que si le pays poursuit une politique économique lisible et stable, garante de la compétitivité des entreprises et seule capable de restaurer la confiance et d'assurer l'emploi.

Nous avions plaidé pour plus de rationalité économique et davantage de transparence car cela s'imposera demain pour gouverner le pays en respectant pleinement le cadre européen. Nous avions aussi rappelé le rôle central des entreprises, pôle de stabilité, pour créer et partager la valeur. C'est cela qu'il faut préserver.

La politique économique menée depuis 9 ans, qui a produit des résultats en termes de croissance et d'emplois doit se poursuivre et s'amplifier car elle est la bonne réponse pour affronter les défis des transitions écologique et numérique que le pays doit relever. Elle doit se poursuivre pour répondre à la demande légitime de nos concitoyens de voir leur pouvoir d'achat progresser, pour répondre à la nécessaire réindustrialisation de notre pays. Elle doit se poursuivre enfin pour réduire les déficits et endiguer l'endettement. Un alourdissement de la fiscalité sur les particuliers comme sur les entreprises, une revalorisation brutale du SMIC et une indexation automatique des salaires sur l'inflation, un renoncement à la réforme des retraites ou à celle du marché du travail, un blocage des prix auraient immanquablement des effets récessifs, plongeant la France dans une crise économique profonde et durable.

Le Medef appelle le Président de la République, garant de la cohésion nationale, à faire le choix du pays plutôt que celui des intérêts partisans. Il en va de la place et du rôle de la France en Europe et dans le monde.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Section fédérale du COMMERCE & VRP

À peine rassasiée par la validation de son plan de licenciement par l'Administration pour cause de manque d'entretien de l'outil de travail qui aurait engendré des coûts de mises aux normes – *on se demande où sont passées les aides de l'Etat* –, la société FDG GROUP dégaine une prime de cooptation pour aider à pourvoir ses offres d'emploi en souffrance avec un salaire de base sous le SMIC !

La méthode est d'autant plus abjecte que les procédures de reclassement des salariés mis à la porte par le PSE sont toujours en cours, mais c'est le moment que la direction de FDG GROUP a choisi pour promouvoir sa décision, unilatérale comme à son habitude.

Décidément, le dialogue social, ce n'est pas leur tasse de thé !

Les salariés de l'entreprise se voient ainsi gracieusement proposer des « primes » pour l'aide au recrutement, selon un barème bien évidemment.

Fidèle à elle-même et à sa notion très particulière du dialogue social et de la juste rétribution, la Direction de FDG GROUP truffe son document d'exclusions pour s'assurer de ne pas avoir à verser les sommes promises in fine.

Et surtout, on met la tête dans le trou pour faire mine de ne pas comprendre pourquoi ces offres ne trouvent pas preneurs : Promoteur des ventes avec un statut employé, en régime forfait jour s'il vous plaît, pour un salaire de base inférieur de plus d'une centaine d'euros au minimum légal, incompréhensible que cela ne donne pas envie...

La Section fédérale FO COMMERCE&VRP a informé le Ministère du travail qui reste muet sur le sujet : la désmicardisation, ce n'est pas pour demain !

La Section fédérale FO COMMERCE&VRP se joint à la section FO FDG GROUP pour appeler le Ministère du travail à respecter ses engagements vis-à-vis des entreprises qui ne respectent pas les salaires en vigueur et exiger que cette entreprise acte de réelles avancées dans l'amélioration des salaires et des conditions de travail des salariés placés sous sa responsabilité.

L'agenda social du CSE est un outil essentiel qui permet de garantir un dialogue social efficace, de structurer les échanges entre la direction et les représentants des salariés, et également de respecter les obligations légales en matière de consultations récurrentes et de négociations.

Il est fortement recommandé de débuter l'année avec un calendrier précis, en concertation avec la direction et les membres du CSE, pour permettre d'anticiper les actions et éviter les oubliés !

Pour cela, la Direction et les membres du CSE adaptent l'agenda social en tenant compte des spécificités de l'entreprise. Cet agenda social va notamment permettre de planifier :

Les réunions ordinaires du CSE dont le nombre dépend de l'effectif de l'entreprise :

En l'absence d'accord, dans les entreprises de moins de 300 salariés, le CSE se réunit au moins 1 fois tous les 2 mois (soit au moins 6 réunions par an) et 1 fois par mois dans les entreprises de plus de 300 salariés (soit au moins 12 réunions par an). La planification de ces réunions va permettre d'identifier :

Impliquer les salariés dans une démarche participative et via une analyse des situations de travail actuelles c'est :

- les 4 réunions du CSE (une par trimestre) qui doivent obligatoirement porter, en tout ou partie, sur les questions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail ;
- les 4 réunions du CSE (une par trimestre) au cours desquelles l'employeur doit informer le CSE sur les sujets suivants : l'évolution des commandes et l'exécution des programmes de production, les éventuels retards de paiement de cotisations sociales par l'entreprise, l'évolution des effectifs et de la qualification des salariés par sexe.

Une fois les dates des réunions ordinaires définies, le CSE va ainsi pouvoir fixer les dates de ses réunions réparatoires.

Les réunions des commissions :

Le CSE comporte plusieurs commissions spécifiques, lesquelles doivent être créées selon la taille de l'entreprise : moins de 300 salariés, plus de 300 salariés ou plus de 1000 salariés : CSSCT, commission formation, commission égalité professionnelle, commission économique... Les dates de réunions de ces commissions doivent s'articuler avec les réunions de CSE.

Les consultations récurrentes du CSE :

Le Code du travail ne fixe pas de calendrier. Les dates de consultation doivent donc être définies en fonction du calendrier économique de l'entreprise (comme la clôture des comptes, l'activité, les contraintes organisationnelles, la disponibilité des informations dans la BDESE...) et en respectant les délais légaux : 1 mois entre l'information remise par la direction et l'avis motivé du CSE, 2 mois si le CSE se fait assister par un expert.

Les 3 consultations récurrentes sont :

- les orientations stratégiques de l'entreprise (Article L 2312-24),
- la situation économique et financière de l'entreprise (Article L2312-25),
- la politique sociale, conditions de travail et emploi (Articles L2312-26 à L2312-35).

Les consultations ponctuelles du CSE :

Le CSE peut être consulté ponctuellement sur les sujets suivants : une modification de l'organisation économique ou juridique de l'entreprise, un déménagement, des mesures de restructuration (PSE), une offre publique d'acquisition... Si certains projets disposent déjà d'échéances, il est pertinent de les inclure dans l'agenda social.

Les réunions de négociations :

A défaut d'accord, l'employeur doit engager une négociation obligatoire :

- chaque année sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée dans l'entreprise,
- chaque année sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail,
- tous les 3 ans sur la gestion des emplois et des parcours professionnels dans les entreprises d'au moins 300 salariés.

En conclusion, un agenda bien structuré est un instrument indispensable pour un dialogue social constructif entre les différentes parties prenantes de l'entreprise. L'expert-comptable peut vous accompagner dans la structuration de cet agenda social.

Les experts du Cabinet Groupe Legrand sont là pour vous accompagner dans le cadre des consultations.



Expertise comptable



Conseil & Assistance Juridique



Expertise SSCT



Formation CSE | SSCT

Déclaration de la commission exécutive du 5 septembre 2024

Les revendications tout de suite

La Commission exécutive confédérale, réunie le 5 septembre 2024, s'alarme d'un contexte politique inédit, d'une situation économique morose et d'une urgence sociale toujours plus présente.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant : modération salariale, réforme des retraites et de l'assurance chômage, retour de l'austérité budgétaire, abandon des services publics, mépris de la démocratie sociale...

Contact :

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Secrétariat général
 [fsouillot](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)
[@force-ouvriere.fr](http://force-ouvriere.fr)
 01.40.52.86.01

Deux mois après l'issue de ces élections, il est inconcevable pour la Commission exécutive que les leçons de ce scrutin n'aient pas été tirées, qu'un gouvernement démissionnaire prépare de nouvelles coupes budgétaires et qu'un nouveau gouvernement n'ait toujours pas été installé.

Pendant ce temps, le quotidien de l'ensemble des salariés reste marqué par des salaires trop bas, un pouvoir d'achat en berne et des conditions de travail trop souvent difficiles.

La colère est immense notamment face à la situation des urgences et de l'hôpital public, au manque de moyens et d'effectifs dans les écoles. La commission exécutive réaffirme ses revendications, entre autres, de défense et renforcement des services publics partout sur le territoire, d'abrogation de la réforme des retraites et d'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et minima sociaux.

Sur la base de nos revendications, la CE réaffirme son attachement à la pratique contractuelle et conventionnelle pour améliorer le niveau des garanties collectives et des salaires... Sans attendre, les négociations doivent reprendre avec l'ensemble des interlocuteurs sociaux avec un agenda social ambitieux.

Quels que soient nos interlocuteurs, FO continuera de porter l'exigence du progrès, de la justice sociale, de liberté et de la paix. Plus que jamais, elle le fera dans le cadre de l'indépendance c'est-à-dire sur le strict terrain syndical.

La CE soutient tous ses syndicats engagés dans l'action pour faire valoir leurs revendications en toute indépendance. Le Comité confédéral national, qui réunira, les 24 et 25 septembre prochains, les responsables des Unions départementales et des Fédérations FO, examinera les conditions permettant de faire entendre efficacement les analyses et revendications de la Confédération Force Ouvrière.

Paris, le 05 septembre 2024















#FREECÉCILEKOHLER



#FREEJACQUESPARIS

POUR LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DE CÉCILE KOHLER ET JACQUES PARIS, OTAGES EN IRAN

Chères et chers camarades,
Nous vous informons que les comités pour
la libération de Cécile Kohler et Jacques
Paris ont lancé une pétition à l'occasion des
700 jours de leur détention en Iran.
Nous vous invitons à la signer à titre
personnel, en vous abstenant de mentionner
dans les commentaires toute appartenance
syndicale ou politique.
Nous vous joignons aussi le flyer créé pour
l'occasion.

FO est aux côtés des familles de Cécile et
Jacques, pleinement solidaire, dénonce
vigoureusement leur arrestation et leur
détention, sans fondement, et appelle à leur
libération immédiate et à leur retour en
France auprès de leurs familles et proches.

Amitiés syndicales,

Frédéric Souillot
Secrétaire général **FO**

**Signer la
pétition**



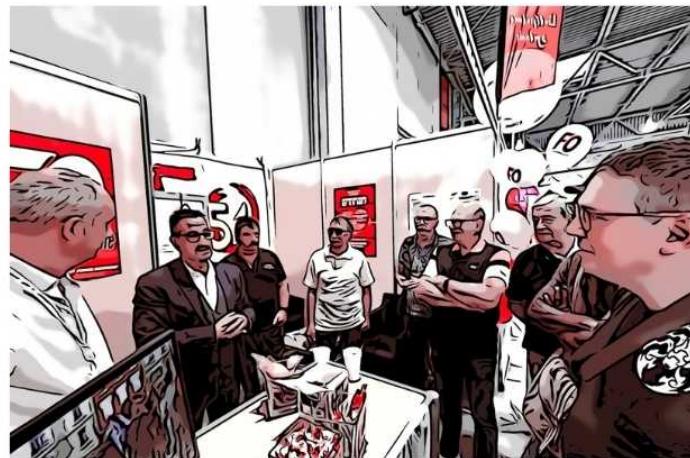
www.libertepourcecile.com

DÉCLARATION DE LA CE DE L'UD DE LA MARNE

F51

Les élus de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats de la Cgt-FO de la Marne réunis ce jour souhaitent d'abord saluer le très « bon millésime » de la foire de Châlons-en-Champagne.

Ils saluent l'investissement des militants, la venue comme chaque année du Secrétaire Général de la Confédération et plus globalement la constante progression du stand FO.



Pour autant, les élus de la CE de l'UD FO 51 ne peuvent ignorer les conditions de cette rentrée tant en termes sociaux et économiques qu'en termes démocratiques.

Nombre de camarades sont en grève ou s'organisent : *Delpharm, transport urbain, transport scolaire, sucreries, Sérénis, pénitentiaire ...*

La marche à la guerre s'intensifie de manière alarmante que ce soit au Proche et Moyen Orient, en Europe de l'Est, à Taïwan, aux Amériques ...

Partout ce sont les travailleurs qui servent de munitions à des marchands d'armes qui affichent une croissance à 2 chiffres.

Les élections qui se sont tenues en Europe puis en France ont clairement et démocratiquement porté les revendications des travailleurs.

En France dans la rue, à l'Assemblée Nationale et dans les urnes les travailleurs et les citoyens ont tout simplement porté l'exigence de l'abrogation pure et simple de la contre-réforme des retraites et l'augmentation vitale des salaires, retraites, minima sociaux et point d'indice.

Alors en cette rentrée, et alors que le congrès de l'UD aura lieu le MARDI 3 JUIN 2025 à la salle des fêtes de Bezannes, les élus de la Commission Exécutive de l'Union Départementale des Syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, rappellent que leur place, que la place des syndicats, la place des militants, est d'être auprès des travailleurs, avec les travailleurs, et de porter et défendre leurs revendications dans l'intérêt exclusif de la classe ouvrière.

Des manifestations massives, 3 échecs électoraux consécutifs, un déni de démocratie qui fait la une des journaux partout dans le monde, un déficit fait de gabegie d'argent public distribué à qui mieux mieux à la finance et autres cercles restreints de la macronie, toujours pas de gouvernement...

À la veille du Comité Confédéral National, face à la chasse aux arrêts maladie, aux fermetures d'écoles et de lits de santé, aux fermetures des services publics, aux difficultés de transport scientifiquement orchestrées, aux interdictions de manifester, aux détournements de l'argent du salaire différé fait de NOS cotisations, à l'inflation et au gel des salaires et autres rémunérations, la CE de l'UD FO MARNE appelle donc tous ses syndicats, sections adhérents et militants à se réunir pour décider de la riposte.

Reims, le 16 septembre 2024



Si la foire de Châlons s'est effectivement très bien passée, que de notre côté on travaille à constamment tenter de nous améliorer, force est de constater que du côté des politiques c'est loin d'être le cas !

Voici la lettre que notre UD et l'UD CGT de la Marne ont adressé à Yaël Braun Pivot qui a été à la hauteur du sens du dialogue dont ces gens là font preuve depuis des années, nourrissant ainsi la bête immonde que l'on croyait avoir repoussée...



Reims, le 11 septembre 2024

A Madame la Président de
l'Assemblée Nationale
Mme Yaël Braun-Pivet
126 Rue de l'Université
75355 Paris 07

Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,

Nous souhaitons exprimer notre profonde consternation concernant votre attitude lors de l'inauguration de la Foire de Châlons-en-Champagne, le 30 août dernier. En effet, nous avions demandé une audience avec vous, qui nous a été confirmée le 28 août par les services de la Préfecture. Nous aurions dû nous rencontrer au sein de la préfecture à 14h30.

Les services de la Préfecture nous ont contacté à 13h20 pour nous informer que vous aviez pris du retard sur votre tour de Foire et que l'audience était reportée pour 15h30, et que nous serions reçus non par vous-même mais par des personnes de votre cabinet.

De ce fait, si nous pouvions entendre et accepté le changement d'heure, nous avons néanmoins décliné notre demande d'audience. En effet, depuis plusieurs années nous sommes reçus par les cabinets des politiques qui viennent inaugurer la Foire de Châlons en Champagne et force est de constater que nos questions et nos revendications restent sans réponse.

Nous considérons que cette situation est un manque de considération envers nos les attentes de celles et ceux que nous représentons et l'engagement de nos organisations syndicales.

Chacune de nos organisations avait préparé cet échange et nous espérions, dans le contexte de cette rentrée sociale, avoir une oreille attentive. Il nous semblait essentiel que cette démocratie sociale que le Président de la République met en avant, tout comme notre système de protection sociale, ne s'arrête pas à un énième discours.

Faire la sourde oreille face à la réalité du pays, notamment après la dissolution de l'Assemblée Nationale cet été et le non-respect des choix exprimés par les citoyens est socialement et démocratiquement dangereux.

Nous tenons à vous souligner l'importance de maintenir une proximité avec les citoyens dans l'exercice de vos missions. Il est à notre sens crucial de reconnaître la situation critique de la France, marquée par une dette publique abyssale et faite de cadeaux aux grandes entreprises.

Les tensions dans le secteur hospitalier, les défis en matière d'éducation, une fonction publique et des services publics affaiblis, une précarité croissante parmi les travailleurs, les retraités et la jeunesse, les difficultés des travailleurs précaires et des chômeurs, souvent présentés à tort comme un fardeau pour l'État alors que ce sont les conséquences d'une politique publique favorisant les intérêts des grandes entreprises et des actionnaires au détriment des salariés sont, nous le réaffirmons, éminemment dangereux démocratiquement, socialement et in fine économiquement.

Il est plus qu'urgent et même vital, comme exprimé dans les urnes et dans la rue, d'abroger la réforme des retraites et d'augmenter sérieusement les salaires, les pensions, les minima sociaux et le point d'indice.

Nous espérons que dans vos prochains déplacements vous aurez la capacité de recevoir et d'entendre les revendications du monde du travail.

Nous vous prions d'agrérer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

Ghislain BRIDE

Secrétaire Général

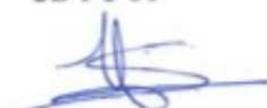
UD CGT 51



Sylvie SZEFEROWICZ

Secrétaire Générale

UD FO 51



UNION DES SYNDICATS

FORCE OUVRIERE MARNE

BP1440

51066 REIMS CEDEX

Union Départementale CGT de la Marne
udcg51@laposte.net - 03.26.88.23.04

Union Départementale FO de la Marne
udfo51@force-ouvriere.fr - 03 26 47 23 23

Maison des Syndicats – 15 boulevard de la paix – 51100 REIMS



Élections délégués 2024

“Votez pour un modèle mutualiste.”

Nous sommes plus de 5,8 millions de sociétaires, adhérents et clients à pouvoir défendre un modèle qui nous protège.

Parce que chaque voix compte,
du 4 novembre au 1^{er} décembre 2024,
votez pour les délégués Macif et Apivia Macif Mutuelle
sur jevote.macif.fr



La Macif,
c'est vous.

Flashez ce code
pour retrouver toutes
les informations
sur les élections





En vous présentant le salut fraternel des syndicats, des camarades et des militants de l'Union Départementale des Syndicats de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière de la Marne, dûment mandatée par les instances de l'UD réunies le lundi 16 septembre et en écho à l'hommage rendu par Fred à nos ainés, je me permettrai de dire de suite SOYONS REBELLES, mes camarades !

Soyons Rebelles, dans leurs pas, celui de nos ainés, refusons clairement la marche à la guerre, la répression massive des travailleurs dans les outre-mer et celle grandissante contre tous les opposants, contre tous ceux qui osent dire leur désaccord dans toute la France. Déployer des CRS8 en Martinique parce qu'il y a des manifestations contre la vie chère, se réfugier derrière la réaction dite violente - mais pourquoi la violence ? - des victimes de la vie chère est honteux, se taire face à la course à la guerre n'est pas à la hauteur de nos ainés, ceux-là même que nous avons honorer à l'ouverture de ce CCN.

Pendant que des centaines de milliards sont distribués sur l'autel de la guerre, mes camarades ne nous voilons pas la face : les travailleurs n'ont d'autres solutions que d'appeler à soutenir les manifestations et rassemblements aux cessez-le feu à Gaza et en Ukraine et à l'arrêt des livraisons d'armes.

Dans la Marne, le refus de subir, de se résigner est manifeste.

Nombre de camarades de secteurs privés ou publics sont en grève et s'organisent.

Je pense là aux camarades et salariés de chez DELPHARM qui remercient Fred et Chloé pour l'article de l'Info militante ; à celles et ceux, mais surtout celles car beaucoup de jeunes femmes, de chez SERENIS (*qui ont aussi apprécié l'article que l'info militante leur a consacré*), qui font face à un management de groupe autoritariste fait de menaces et de sanctions. Le directeur de site, adhérent FO, a été limogé.

Je pense encore aux syndicats des secteurs du transport avec une grève tant dans les transports urbains que dans les transports de voyageurs.

Les camarades de la pénitentiaire se sont également de nouveau récemment mobilisés pour leur rémunération tout comme ceux du groupe CRISTAL UNION qui ont su, malgré de grandes difficultés internes, établir un premier rapport de force qui, s'il ne donne pas de résultats concrets en termes de salaires, leur offre dans un premier temps un réel développement.

Et cela malgré la répression à laquelle ils font face et ce ne sont pas que des mots : limogeage du directeur de site de SERENIS, poursuite et contestation de nouveaux RSS, licenciement de notre DSC chez RELAIS D'OR alors que FO venait de s'implanter et réussir les élections professionnelles...

Mais au regard du mépris mêlé de cynisme de Macron, de ses gouvernements et de ses prédécesseurs, au regard des conditions de travail et de vie et de leur dégradation constante, au regard des revenus des travailleurs actifs, retraités et chômeurs pendant que l'argent coule à flot pour les nantis de la République, cette situation n'est pas étonnante et confirme la volonté de ne pas accepter de vivre à genoux.

Pour l'UD FO de la Marne les travailleurs se reconnaissent tout simplement dans celles et ceux qui ne se résignent pas et combattent pour faire gagner leurs revendications.

C'est en ce sens, appuyé sur la résolution annuelle votée à l'unanimité de l'AG du 4 juin 2024 qui a réuni 150 camarades, que les administrateurs ont écrit dans leur déclaration du 16 septembre :

« En France, dans la rue, à l'Assemblée nationale et dans les urnes, les travailleurs et les citoyens ont tout simplement porté l'exigence de l'abrogation pure et simple de la contre-réforme des retraites et l'augmentation vitale des salaires, retraites, minima sociaux et point d'indice.

Des manifestations massives, 3 échecs électoraux consécutifs, un déni de démocratie qui fait la une des journaux partout dans le monde, un déficit fait de gabegies d'argent public distribué à qui mieux mieux à la finance et autres cercles restreints de la macronie (...).

A la veille du Comité Confédéral National, face à la chasse aux arrêts maladie, aux fermetures d'écoles et de lits de santé, aux fermetures des services publics, aux difficultés de transport scientifiquement orchestrées, aux interdictions de manifester, aux détournements de l'argent du salaire différé fait de NOS cotisations, à l'inflation et au gel des salaires et autres rémunérations, la CE de l'UD FO MARNE appelle donc tous ses syndicats, sections adhérents et militants à se réunir pour décider de la riposte. »

Alors oui, plus que jamais « Soyons Rebelles », ne renonçons pas !

Discuter de l'emploi des séniors, oui, mais à condition d'abroger d'abord la contre-réforme des retraites, condition sine qua non à toute discussion.

En effet, on ne peut en même temps revendiquer l'abrogation et négocier, (*même de façon autonome mais quand même sans que cela ne coûte un sou !*), les conditions de maintien dans l'emploi jusque 64 ans voir 67 si l'on se réfère au programme du parti politique du 1^{er} ministre.

Soyons Rebelles et attentifs aux colères sourdes, au poison que constitue le refus de respecter les votes que ce soit cette année ou avec le référendum de 2005.

Comme le font les camarades dans les « boutiques », organisons-nous pour reprendre la main, continuons le combat contre la funeste loi « retraite des morts » de Macron & co sur tous les terrains.

Nous avons su le faire avec Yves Vernier alors Secrétaire Général de la Confédération, le 21 septembre 2019.

Aujourd'hui encore, nous pouvons le refaire, n'en doutons pas ! C'est l'état d'esprit de la classe ouvrière, une colère sourde des travailleurs qui refusent cette cure d'austérité pour une marche à la guerre où « *partout ce sont les travailleurs qui servent de munitions à des marchands d'armes qui affichent une croissance à 2 chiffres* ». (*)

Vive le syndicalisme libre et indépendant issu et assis sur la Charte d'Amiens ;

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière ;

Vive l'Union Départementale des Syndicats de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière de la Marne !

(*)Déclaration CE UD 16.09.24

RÉSOLUTION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 24 & 25 SEPTEMBRE 2024 À CARCASSONNE

Préambule

Réuni à Carcassonne les 24 et 25 septembre 2024, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVème Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

A l'occasion des élections législatives, les électeurs ont très nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant. Dans tous les cas, FO s'opposera à toute politique d'austérité du nouveau gouvernement.

Le CCN affirme que les revendications de Force Ouvrière sont plus que jamais d'actualité et continuera de les porter quels que soient nos interlocuteurs.

Le CCN constate la dégradation de la situation économique et sociale ainsi que la dégradation des services publics à l'image de la grave crise de l'hôpital public mise à nouveau en exergue durant la période estivale.

Indépendance

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la Confédération Générale du Travail – FO vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Pour la Confédération Générale du Travail – FO, le syndicalisme libre et indépendant est la condition indispensable à la représentation et à la défense des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, demandeurs d'emploi et retraités, qui contribuent à la démocratie.

Paix

Le CCN réaffirme plus que jamais son attachement à l'expression « pour le Pain, la Paix, la Liberté » qui rappelle l'engagement historique de la CGT-FO depuis ses origines.

Dans le prolongement de la journée internationale de la paix du 21 septembre, le CCN réaffirme sa solidarité à l'égard des populations, des travailleurs et de leurs syndicats, comme cité dans le

communiqué de presse du secteur international, partout où des conflits existent et affirme son soutien à l'égard de toutes celles et tous ceux qui militent pour un retour à la paix.

A cet effet, le CCN reprend à son compte le courrier au Premier ministre du Secrétaire général de notre Confédération, qui avec la Confédération Syndicale Internationale (CSI), se prononce en faveur d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza, en Ukraine et partout dans le monde.

Salaires et égalité professionnelle

Le CCN exige la mise en place d'un SMIC à hauteur de 80% du salaire médian (1 680 € net), ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, point d'indice, pensions et minima sociaux. En outre, il appelle à conditionner les aides publiques versées aux entreprises.

Le CCN exige l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Pour le CCN, les interlocuteurs sociaux doivent être en capacité de négocier pleinement des augmentations de salaires afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Emploi

Le CCN dénonce les politiques libérales de soutien à l'offre censées résorber le chômage et augmenter la productivité mais qui ont surtout permis aux entreprises d'augmenter leurs marges. Ces décisions n'ont jamais permis de créer des emplois pérennes et de qualité mais ont abouti à la multiplication des contrats courts. C'est pourquoi il met en garde le gouvernement contre toute nouvelle tentative de remise en cause des droits et garanties des salariés et des plus démunis au prétexte d'un déficit public catastrophique. Cette situation des compte publics est le résultat des politiques menées par les gouvernements successifs. Pour le CCN, le dogme de la réduction des dépenses publiques doit être abandonné.

Le CCN estime qu'une réelle politique de l'emploi ne peut être crédible, notamment pour le secteur privé, sans véritable volonté industrielle. Le CCN appelle à une réindustrialisation significative de notre pays, mesurable en termes d'emplois dans le cadre des transitions climatique et énergétique qui doivent impérativement être socialement justes pour les salariés. Le CCN alerte sur la situation de la filière automobile en pleine mutation qui voit des dizaines de milliers d'emplois supprimés entraînant avec elle des pans entiers de l'industrie notamment chez les sous-traitants. Le CCN apporte tout son soutien aux travailleurs confrontés à cette casse industrielle et sociale.

Le CCN dénonce la politique de mise en place des ZFE et notamment le crit'Air 3 à partir du 1^{er} janvier 2025. Le CCN demande que tous les salariés concernés bénéficient de dérogations spéciales pour pouvoir se rendre sur leur lieu de travail.

Face à l'augmentation des passages en franchise et en location gérance, le CCN appelle à intégrer à chaque contrat une clause sociale qui maintient les acquis sociaux essentiels.

Le CCN appelle également à la création d'un haut conseil national pour traiter de ces problématiques à l'instar de celui pour l'industrie.

FO condamne l'obligation d'activité imposée aux allocataires du RSA. Seul un vrai travail avec un vrai salaire permet aux travailleurs de se réinsérer.

Le CCN s'inquiète de la place donnée aux politiques dédiées au handicap et au portage de ces dernières. Le CCN reste attaché à la viabilité des fonds dédiés aux travailleurs en situation de handicap.

Le CCN dénonce l'instauration d'un ticket modérateur qui conduit au détournement du CPF au détriment des salariés les moins qualifiés. Le CCN revendique la création d'un véritable droit à la reconversion professionnelle ainsi que le renforcement des outils de formation.

Chômage

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des droits aux allocations chômage et combattra toute remise en cause des droits des demandeurs d'emploi. Dans ce cadre, le CCN exige l'abrogation de toutes les mesures imposées par l'ancien gouvernement au mépris du paritarisme au travers des réformes de 2021 et de 2023. Ainsi, le CCN demande l'agrément de la convention de l'assurance-chômage de novembre 2023.

Retraite

Le CCN demande l'abrogation de la contre-réforme des retraites, sans préjudice des droits acquis.

Le CCN rappelle que 62 ans c'est déjà trop et revendique le retour à la retraite à 60 ans dès que les conditions seront réunies.

Le CCN rappelle son attachement aux régimes spéciaux.

FO rappelle que lutter contre l'emploi précaire, développer l'emploi pérenne, notamment celui des seniors, et augmenter les salaires permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites.

Le CCN demande la généralisation des dispositifs sur la retraite progressive et l'amélioration des fins de carrières.

Services publics

Le CCN réaffirme son attachement aux services publics confrontés aujourd'hui au plan d'austérité et dénonce le déluge de réformes visant à réduire leur mission, leur budget et leurs effectifs et dénonce notamment l'absence de financement de l'audiovisuel public en 2025.

Le CCN revendique des créations d'emplois à la hauteur des besoins pour l'ensemble des services publics.

Le CCN rappelle que les agents publics ne doivent pas être considérés comme un coût mais une richesse qui contribue à garantir les valeurs républicaines et la cohésion sociale.

Outre-mer

Le CCN dénonce « la vie trop chère » et plus particulièrement dans les territoires d'outre-mer. Le système économique actuel conduit à une démesure - pouvant aller jusqu'à pouvoir tripler le prix de certains produits – et une cherté de la vie excessive. Le CCN déplore une opacité sur la composition des prix.

Le CCN exige une véritable continuité territoriale et une « égalité réelle » entre tous les Français. Le CCN dénonce la réaction du gouvernement sur la Nouvelle Calédonie et en Martinique comme seule réponse à la problématique de vie chère.

Protection sociale

Le CCN dénonce les exonérations de cotisations sociales et leur remplacement par l'impôt qui atteignent un niveau record, exonérations sans condition et sans contrepartie, qui mettent en danger la Protection sociale privée ainsi de ses propres recettes.

Le CCN exige le retour de ces moyens seuls garants du bon fonctionnement de la protection sociale et de la gestion paritaire de notre système de santé. Le CCN dénonce les projets qui voudraient faire payer les assurés sociaux en réformant les ALD (affections de longue durée) ou les indemnités journalières en stigmatisant les plus fragiles.

Élections

Parce que nous représentons tous les salariés, nous sommes en campagne électorale tous les jours. Dans le contexte de l'élection TPE et des salariés du particulier employeur et des chambres d'agriculture à venir, le CCN tient à réaffirmer que convaincre les salariés de voter FO est la priorité du moment, tant elle sera révélatrice de la diffusion des valeurs et revendications FO au sein du monde du travail dans les petites entreprises. Cela passe par la mobilisation de l'ensemble de notre Organisation et des militantes et militants FO.

Le CCN demande à nouveau aux pouvoirs publics de revenir sur la limitation à trois du nombre de mandats successifs qui peuvent être exercés dans les CSE par les représentants élus des salariés. C'est une aberration démocratique et un non-sens social.

Conclusion

Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale.

Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation – y compris par la grève – l'abrogation de la réforme des retraites.

Adoptée à l'unanimité

FSI Formations



JUILLET



Stage Sensibilisation 2
"Outil Juridique et Partenariat"

SEPTEMBRE



Stage "Découverte de FO et Moyens
d'Action du Syndicat"



Formations



Union Départementale Force Ouvrière de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX



Plan de formation UD FO 51 pour 2025



STAGES "SENSIBILISATION" 1 ET 2

Animés par l'équipe de l'U.D.

(20 places maximum)

Page 2



FORMATIONS ANIMÉES PAR LE C.F.M.S.

(Nombre de places limitées)

Page 3



PETITS RAPPELS D'ORDRE PRATIQUE

Les inscriptions ne sont prises en compte qu'à réception du formulaire d'inscription complété et signé

- les formulaires d'inscription doivent parvenir à l'UD au moins 2 mois avant le début du stage
- une demande de congé de formation doit être adressée à l'employeur au moins 1 mois avant le début du stage
- sauf indication contraire de l'UD, il est recommandé de faire cette demande à l'employeur sans attendre de recevoir la confirmation par le C.F.M.S.
- en application de l'article L. 2145-6 du code du Travail, votre employeur doit vous maintenir votre salaire quand vous participez à une formation syndicale

ATTENTION

Inscriptions et Renseignements à l'adresse suivante :

Secretariatfo51@gmail.com



NOUVEAU : tout au long de l'année des journées thématiques de formation vous seront également proposées.



udfo51.com



03.26.47.23.23.



udfo51@force-ouvriere.fr

Page 1

F51formations



Union Départementale Force Ouvrière de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX



STAGES "SENSIBILISATION" 1 ET 2

Animés par l'équipe de l'U.D.

(20 places maximum)

👉 **MARDI 11 MARS AU JEUDI 13 MARS 2025**

SENSIBILISATION 1

👉 **MARDI 10 JUIN AU JEUDI 12 JUIN 2025**

SENSIBILISATION 1

Accueil des adhérents qui souhaitent découvrir l'UD, ses secteurs, ses services et connaître leurs droits adhérents (AFOC - MACIF)

👉 **MARDI 1ER JUILLET AU VENDREDI 4 JUILLET 2025**

SENSIBILISATION 2 : OUTIL JURIDIQUE ET PARTENARIAT

Sensibilisation aux outils juridiques et à l'organisation des juridictions du travail

– actualités du droit du travail et du droit social avec les partenaires de l'UD –

Avoir effectué le stage "Sensibilisation 1"

👉 **MARDI 23 SEPTEMBRE AU VENDREDI 26 SEPTEMBRE 2025**

SENSIBILISATION 1

Accueil des adhérents qui souhaitent découvrir l'UD, ses secteurs, ses services et connaître leurs droits adhérents (AFOC - MACIF)

👉 **MARDI 9 DÉCEMBRE AU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025**

SENSIBILISATION 2 : OUTIL JURIDIQUE ET PARTENARIAT

Sensibilisation aux outils juridiques et à l'organisation des juridictions du travail

– actualités du droit du travail et du droit social avec les partenaires de l'UD –

Avoir effectué le stage "Sensibilisation 1"



NOUVEAU : tout au long de l'année des journées thématiques de formation vous seront également proposées.



udfo51.com



03.26.47.23.23.



udfo51@force-ouvriere.fr

Page 2

F51formations



Union Départementale Force Ouvrière de la Marne - 15 boulevard de la Paix - BP 1440 - 51066 REIMS CEDEX



FORMATIONS ANIMÉES PAR LE C.F.M.S.

(Nombre de places limitées)

👉 **LUNDI 20 JANVIER AU VENDREDI 24 JANVIER 2025**

FO 1^{er} NIVEAU (EX Découverte de FO et moyens d'action du syndicat)
(20 places maximum) ✖ Avoir effectué le stage "Sensibilisation 1"

👉 **MARDI 25 FÉVRIER AU JEUDI 27 FÉVRIER 2025**

CONNAÎTRE SES DROITS 1

(20 places maximum) ✖ Avoir effectué les stages "Sensibilisation 1" "Sensibilisation 2" et "FO 1^{er} Niveau"

👉 **LUNDI 24 MARS AU VENDREDI 28 MARS 2025**

FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT

(15 places maximum) ✖ Avoir effectué les stages "Sensibilisation 1" et "FO 1^{er} Niveau"

👉 **MERCREDI 23 AVRIL AU VENDREDI 25 AVRIL 2025**

JE NÉGOCIE

(15 places maximum) ✖ Avoir effectué les stages "Sensibilisation 1" et "FO 1^{er} Niveau"

👉 **LUNDI 12 MAI AU VENDREDI 16 MAI 2025**

FO 1^{er} NIVEAU (EX Découverte de FO et moyens d'action du syndicat)

(20 places maximum) ✖ Avoir effectué le stage "Sensibilisation 1"

👉 **LUNDI 13 OCTOBRE AU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025**

FO 1^{er} NIVEAU (EX Découverte de FO et moyens d'action du syndicat)

(20 places maximum) ✖ Avoir effectué le stage "Sensibilisation 1"





FICHE TECHNIQUE DE STAGE

SENSIBILISATION AUX OUTILS JURIDIQUES

DECOUVERTE DU RESEAU PARTENARIAL

SENSIBILISATION NEGOCIATIONS OBLIGATOIRES

Animé par l'équipe de l'UD et ses partenaires

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 20
- **Durée** : 4 jours
- **Lieu** : Union Départementale
- **Support de travail** : Documents fournis par l'UD et ses partenaires

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se sensibiliser aux outils juridiques (code du travail- legifrance – liaison sociale...)
- Faire connaissance avec les partenaires/experts de l'UD (mutuelle, experts CSE et SSCT...)

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. Appréhender les codes (travail, procédure)
2. Découvrir les sites de droit du travail
3. Savoir ce qui peut être mis à disposition à l'UD
4. Rencontrer les partenaires de l'UD

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives
- Discussions et échanges

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

SENSIBILISATION

Animé par l'équipe de l'UD

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 20
- **Durée** : 3 jours
- **Lieu** : Union Départementale
- **Support de travail** : Documents fournis par l'UD

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se sensibiliser au rôle et la place de l'UD au sein de l'organisation
- Découvrir les services présents sur l'UD ainsi que leur fonctionnement
- Rencontrer les adhérents d'autres secteurs professionnels, commencer à se constituer son réseau

PROGRAMME DE LA FORMATION



1. Être sensibiliser à la notion d'indépendance (se libérer du lien de subordination)
2. Être sensibiliser à l'histoire du syndicalisme et de la Cgt-FO
3. Être sensibiliser aux instances des entreprises privées
4. Être sensibiliser aux instances de la fonction publique
5. Intervention de la CARSAT sur la prévention de la santé et de la sécurité au travail
6. Connaitre ses droits d'adhérents avec la MACIF
7. Découvrir les actions, mandats et services de l'interpro

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives
- Discussions et échanges
- Visite des locaux

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

FO 1^{er} NIVEAU

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 20
- **Durée** : 5 jours
- **Lieu** : Unions Départementales
- **Condition(s) à remplir par le stagiaire** : Manifester un intérêt pour l'action syndicale.
- **Support de travail** : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Etablir le rôle et la place du syndicat sur le lieu de travail et dans la société
- Organiser et coordonner le travail dans les structures syndicales et les IRP
- Donner envie de militer (occuper une fonction syndicale, un poste électif)

PROGRAMME DE LA FORMATION



1. Rapport des forces dans l'entreprise
2. Les instances du personnel : rôle et moyens d'action/ prévention santé sécurité
3. Les syndiqués, le syndicat, les représentants du syndicat, les structures de la CGTFO et les organisations syndicales internationales
4. L'histoire du mouvement syndical et de la Cgt-FO
5. L'action syndicale revendicative
6. Organisation et répartition du travail syndical
7. L'actualité sociale, économique et syndicale

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Appropriation de la connaissance par des travaux de recherches individuelles et collectives
- Discussions et échanges

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

CONNAITRE SES DROITS (3M6)

FO

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 3 jours
- **Lieu** : Unions Départementales

Condition(s) à remplir par le stagiaire : Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat. Connaitre les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles

Support de travail : Les stagiaires doivent se munir de leur Convention collective. Support fourni à chaque stagiaire

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Appréhender la recherche dans le code du travail et la Convention collective dans l'activité quotidienne du syndicat.
- Connaitre les règles essentielles de la nouvelle représentativité et la méthode du calcul aux élections professionnelles

PROGRAMME DE LA FORMATION



1. Survol historique du droit du travail, hiérarchie des normes juridiques
2. Utilisation de la Convention collective et du Code du travail
3. Mises en pratique à partir de cas concrets

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Etudes de cas
- Echanges d'expérience

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT (1B9)

FO

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 5 jours
- **Lieu** : Unions Départementales

Condition(s) à remplir par le stagiaire : Avoir une fonction dans le bureau syndical ou en passe de le devenir

Support de travail : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIFS DE LA FORMATION



- Connaitre les statuts du syndicat et la signification de « porter le mandat »
- Acquérir les bases de trésorerie
- Exprimer une problématique syndicale à l'oral et l'argumenter
- Conduire une réunion
- Maîtriser la communication écrite (tracts, page Facebook, adresse mail, etc.)

PROGRAMME DE LA FORMATION



A travers l'étude indispensable des statuts, le stagiaire découvrira les bases légales de la trésorerie et se perfectionnera en communication écrite et orale dans le cadre de son mandat syndical.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Lecture et explication des statuts
- Travail en commun sur les obligations légales de trésorerie, rédaction de tracts, etc.
- Jeux de rôle (rencontre avec son employeur)

FICHE TECHNIQUE DE STAGE

JE NÉGOCIE

FO

INFORMATIONS GÉNÉRALES



- **Nombre de stagiaires** : Min : 12 – Maxi : 15
- **Durée** : 3 jours
- **Lieu** : Unions Départementales

Condition(s) à remplir par le stagiaire : Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

Support de travail : Documents fournis par le CFMS

OBJECTIFS DE LA FORMATION



Acquérir une méthodologie simple pour préparer une négociation, la conduire, la suivre et en exploiter le résultat.

Les champs de négociation ne sont pas spécialisés.

PROGRAMME DE LA FORMATION



Les trois phases de la négociation :

- Avant : documentation, stratégies, délégation...
- Pendant : écoute, argumentation...
- Après : suivi, communication...

Le cadre légal et réglementaire n'est pas abordé.

- La représentativité

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE



- Etudes de cas
- Mise en situation.
- Discussions

NOUVEAUX SERVICES AUX SYNDICATS, SECTIONS ET ADHERENTS

NEGOCIATIONS – FORMATIONS – COMMUNICATION – TRACTS

Guillaume, Tatiana, Céline, Sonia et Gilles vous aideront avec plaisir

Et dès ce mercredi 4 septembre 14h00, pour les camarades de la fonction publique,

Accueil et information de premiers niveaux

PERMANENCE

Accueil des Syndicats et Délégués Syndicaux



Les jeudis de 14 H à 17 H

Retrouvez nous le :

- 12 et 26 septembre 2024
 - 10 et 24 octobre 2024
 - 7 et 21 novembre 2024
 - 5 et 19 décembre 2024
- +

Les lundis de 14h à 17h

- 16 et 30 septembre 2024
- assuré par l'UL de REIMS



Création de section

Besoin de conseil pour créer une section syndicale au sein de votre entreprise.



Communication

Besoin d'aide pour la création de tracts syndicaux et autres communications.



Accord

Besoin d'aide pour vos accords d'entreprise.



Formation

Besoin d'informations sur les formations au sein de l'UD, pour les formations CSE et CSSCT...

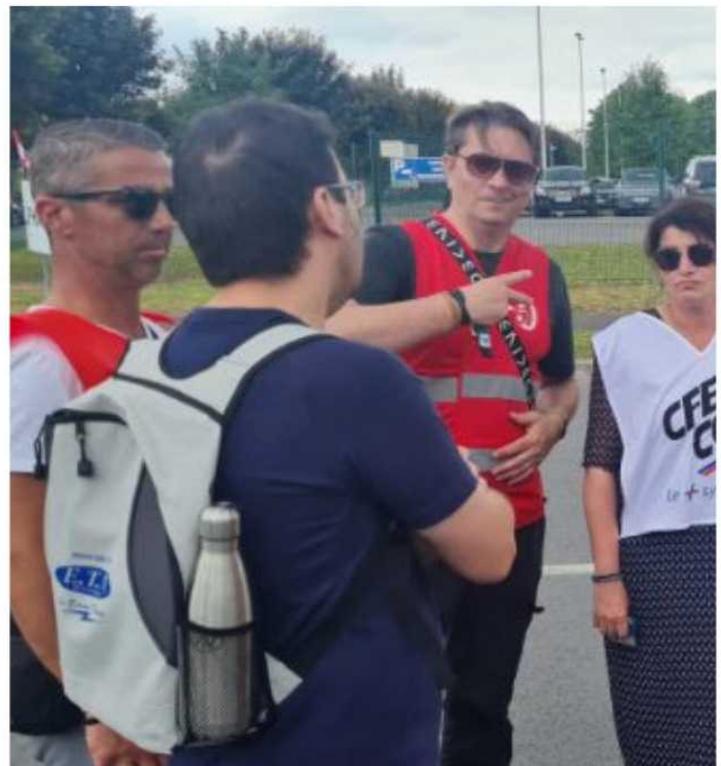


L'inFO syndicale

DELPHARM

Chez DELPHARM aussi une grève a éclaté. Cette fois dans le cadre des NAO avec là aussi plus de 150 salariés mobilisés et le filtrage des camions.

Malgré 4 réunions de Négociations Annuelles Obligatoires la direction refuse les 3,4% d'augmentation des salaires revendiquée par les syndicats. Il faut savoir que le taux de rentabilité de l'entreprise est de 20% pour cette année...



L'inFO syndicale



FEDERATION NATIONALE DES METIERS
DE LA PHARMACIE,
L.B.M., CUIRS & HABILLEMENT
7, passage Tenaille – 75014 PARIS
Tél. : 01 40 52 85 60 – Fax. : 01 40 52 85 61
E-mail : secretariat@fo-pharma-cuir-habillement.com

Paris, le 30 septembre 2024

COMMUNIQUE FEDERAL

Delpharm Reims : FO mobilisé pour les salaires et le pouvoir d'achat

Depuis plusieurs semaines maintenant, FO Delpharm Reims et les salariés sont mobilisés, y compris par la grève, pour obtenir une revalorisation décente de leurs salaires.

Après une année record en termes de résultats pour l'entreprise, mais également record en termes de dividendes versés aux actionnaires (plus de 5 millions d'euros), les syndicats demandaient modestement 3.4% d'augmentation et une Prime PPV de 1000 euros.

Malheureusement la Direction est restée sourde et va même jusqu'à stigmatiser les salariés mobilisés.

FO n'a pas signé le protocole de fin de conflit, en accord avec les salariés, suite à la proposition minimaliste de la direction d'un supplément d'intéressement de 290 euros bruts à décembre 2024.

Le mouvement continue. FO ainsi que de nombreux salariés sont plus que déterminés à obtenir une revalorisation en phase avec les profits réalisés.

La Fédération FO Pharmacie apporte tout son soutien aux salariés et militants mobilisés et demande à la Direction de revenir à la table des négociations.

Sylvia VEITL
Secrétaire Générale

L'inFO syndicale

SERENIS



Les salariés de SERENIS avec la belle équipe FO responsable et combative.

Plus de 80% du personnel en grève pour des conditions de travail plus humaines.

Le député Anthony Smith était présent en soutien et pour aider à ce que leur mouvement soit entendu.

Forum des Assos à Reims



Pour la première fois, l'AFOC 51 participait au Forum des associations, organisé au Parc des expositions de Reims, qui avait lieu les 7 et 8 septembre.

Les associations présentes lors de ces deux journées vous proposaient des animations sous forme de démonstrations et initiations.

Vous avez eu également la possibilité de venir à la rencontre des camarades sur le stand de l'AFOC 51 et d'échanger avec eux.

FLASH INFO

Position de l'Urssaf relative au critère de l'ancienneté dans l'attribution des ASC

L'Urssaf a publié cet été une communication suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 2024 portant sur l'interdiction pour le CSE d'utiliser le critère de l'ancienneté dans l'attribution de ses activités sociales et culturelles.

Par cet arrêt, la Cour de cassation a indiqué que **s'il appartient au CSE de définir ses actions en matière d'ASC, l'ouverture du droit de l'ensemble des salariés et des stagiaires au sein de l'entreprise à bénéficier des activités sociales et culturelles ne saurait être subordonnée à une condition d'ancienneté** (Cass. Soc. 3 avril 2024 n° 22-16.812).

L'Urssaf admettait que le CSE puisse fixer une condition d'ancienneté pour l'attribution de ses prestations, dans la limite de 6 mois, sans que cela ne remette en cause l'exonération de cotisations et contributions sociales. Sa position, suite à cet arrêt, était donc attendue, et c'est désormais chose faite. En effet, elle indique sur son site Internet qu'un **délai de mise en conformité est accordé, et il en ressort que le CSE qui utilise un critère d'ancienneté a jusqu'au 31 décembre 2025 pour modifier les critères de versement de ses prestations et se mettre en conformité**. Il est précisé par ailleurs que si une condition d'ancienneté est constatée lors d'un contrôle, il sera demandé au CSE de se mettre en conformité pour l'avenir (<https://www.urssaf.fr/accueil/actualites/cse-criterie-anciennete-delai.html>).

Attention, cette tolérance temporaire ne concerne que l'URSSAF. Ainsi, cela n'exclut pas la possibilité de contester une telle pratique, notamment de la part d'un salarié.

Les équipes de SYNCEA sont à votre disposition pour vous accompagner.

Septembre 2024

www.syncea.fr



info@syncea.fr

BUREAUX DE PARIS

11/13, rue Charbonnel 75013 PARIS

Tél. : 01 48 19 25 40

BUREAUX DE MONTPELLIER

15, cours Gambetta 34000 MONTPELLIER

Tél. : 04 72 13 23 30

BUREAUX DE LYON

20, rue Lafontaine 69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 72 13 23 30

BUREAUX DE RENNES

9, rue de Suède 35200 RENNES

Tél. : 02 22 91 02 20



**ABROGATION DE LA
CONTRE-RÉFORME
DES RETRAITES**

**SALAIRES
EMPLOIS**

**NOTRE
INDÉPENDANCE,
CE SONT NOS
REVENDICATIONS !**

**26
octobre**

**MEETING
À PARIS
MAISON DE LA MUTUALITÉ**